

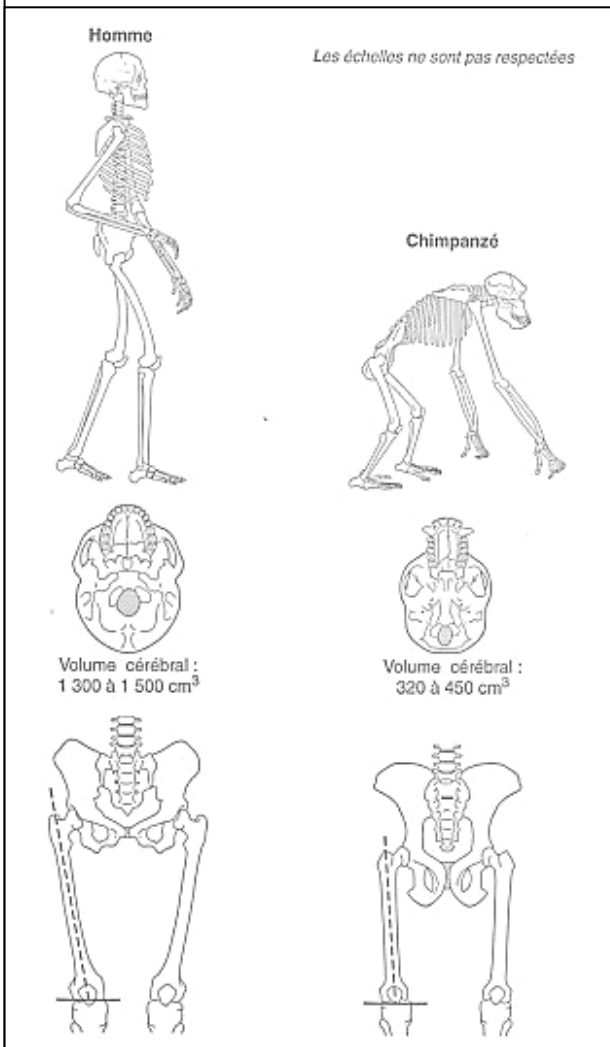
Les Homininés.

Question :

Montrez, en utilisant les conclusions tirées de l'analyse des documents 1 et 2, que les restes osseux A et B appartiennent à des Homininés et précisez le degré de parenté entre les espèces A et B et l'Homme actuel.

Note : le terme d'Homininé désigne toute espèce appartenant à la lignée humaine. Le Chimpanzé ne sera pas considéré comme un Homininé dans cette question.

Document 1



Document 2

